ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).

De la part de : Claire Achard
Identifiant annonce : 22552018 / Zone 20
Numéro d'ordre : 7436749501

Rennes,
Le 23/12/2025

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

LANNION TREGOR COMMUNAUTE SERVICE ASSAINISSEMENT

le texte d'annonce légale ci-dessous :

LANNION-TREGOR-COMMUNAUTE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de PLEUBIAN

Le public est informé qu'en application d'un arrêté pris par Lannion-Trégor Communauté en date du 16 décembre 2025 une enquête publique est ouverte en vue de la délimitation des zones d'assainissement collectif et non-collectif sur la commune de Pleubian. Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Pleubian pendant la période allant du 26 Janvier 2026 au 26 Février 2026 inclus, pour que les habitants intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public. Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est également consultable sur le site internet de la commune https://www.mairie-pleubian.fr et de Lannion-Trégor Communauté : https://www.lannion-tregor.com/vos-services/eau-et-assainissement/enquetes-publiques/.
Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet :
- Soit sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairie de Pleubian (ou sur feuillets mobiles qui lui seront annexés) ;
- Soit par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Pleubian, avant la clôture de l'enquête ;
- Soit par courriel, za-pleubian.enquetepublique@lannion-tregor.com
- Soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra en mairie de Pleubian :
o Le lundi 26 janvier de 8h30 à 12h30
o Le mercredi 11 février de 13h30h à 16h
o Le jeudi 26 février de 13h30 à 16h
Par décision du 20 novembre 2025 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Rennes, Monsieur

Raymond LE GOFF est désigné en qualité de commissaire enquêteur.
A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au président de Lannion-Trégor Communauté le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor, à Monsieur le Maire de Pleubian et au Président du Tribunal Administratif.
A l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif sur la commune de Pleubian tel que soumis à l'enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique.
L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Lannion-Trégor Communauté (Service eau-assainissement, téléphone : 06.33.08.35.56 et adresse électronique : virginie.davenas@lannion-tregor.com

Le Président Gervais EGAULT

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Cette annonce d'enquête publique 2ème avis paraitra :

Date	Support	Département
Le 26 janvier 2026	Ouest-France (support papier)	22 - COTES D'ARMOR

Date	Support	Département
Le 26 janvier 2026	Le Telegramme (support papier)	22 - COTES D'ARMOR

David CANTARERO
Directeur de Médialex